



## BUDGET PRIMITIF 2010

Après plusieurs réunions de la Municipalité (Maire, adjoints, conseillers délégués) avec les services, le Conseil Municipal s'est réuni en commission finances les 26 février et 12 mars afin d'examiner le BP 2010 et ses budgets annexes.

Le Budget Primitif est un acte majeur. Il reprend fidèlement les principes adoptés lors du débat d'orientations budgétaires. Il fixe les enveloppes de crédits autorisant l'engagement des dépenses pendant la durée de l'exercice et détermine également les recettes attendues de façon précise et objective.



### La poursuite de l'effort de rigueur budgétaire

La prise en compte des contraintes pesant sur les collectivités avec la réforme des finances locales et l'organisation territoriale conforte la Municipalité dans la poursuite de ses efforts de maîtrise des dépenses et d'économies. Ainsi, la préparation budgétaire a fait l'objet, cette année plus particulièrement, d'un examen approfondi de l'ensemble des charges de fonctionnement en perspective d'un horizon financier de plus en plus contraint et d'une croissance des recettes locales de plus en plus limitée.

Compte tenu de ces éléments majeurs et des objectifs inscrits dans la continuité de la volonté municipale, le cadrage budgétaire a été particulièrement difficile pour assurer :

- > Le maintien de la qualité actuelle du service rendu, le maintien des subventions versées aux associations, au scolaire, l'inscription des dépenses obligatoires : Personnel/effet GVT/Revalorisation du point d'indice de la fonction publique et le contingent départemental incendie (SDIS)
- > La réponse aux priorités  
La saison hivernale a occasionné une importante altération de la voirie. Pour procéder aux réparations des dégâts occasionnés par ces intempéries, il est nécessaire de reconduire des inscriptions conséquentes en termes de fournitures et entretiens de voiries.
- > La préservation des équilibres financiers
- > Le maintien des taux de la fiscalité

La Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat en échange des missions générales, s'établit pour 2010 à 1 544 713 €, soit une hausse de 1,03 %. Il semblerait que l'augmentation de nos résidences secondaires, soit 1 habitant par résidence secondaire, ait été prise en compte cette année, ce qui expliquerait la progression enregistrée. Toutefois, il convient de noter les évolutions retenues par le comité des finances locales, à savoir :

- Dotation de base « population » : + 0,45 %
- Dotation de base « superficie » : + 0,45 %
- Dotation compensation ex parts salaires : + 0,30 %
- Complément de garantie : - 2 %

### Fiscalité indirecte :

Les droits de mutation sont des impositions indirectes sur la transmission du patrimoine. Malgré l'annonce d'une baisse importante pour 2009 due à l'évolution du nombre de transactions enregistrant une chute significative depuis le dernier trimestre 2008, nous avons perçu une recette de 147 000 € que nous proposons de reconduire au BP 2010.

Notre commune, malgré sa population inférieure à 5 000 habitants, bénéficie de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement du fait de son récent classement en station de tourisme.

En raison du très bon hiver, les produits des taxes de séjour, remontées mécaniques et redevance loi montagne seront proposés à l'identique mais il semble, toutefois, qu'ils soient difficilement atteints.

### Fiscalité directe :

La fiscalité 2010 se caractérise par l'application de la réforme de la suppression de la Taxe Professionnelle et par la stabilité des taux.



	Bases 2010	Taux 2010 La Bresse	Produit 2010	Taux moyens nationaux des communes comparables
TH	5 595 000	8,69 %	486 206	14,57%
FB	5 485 000	13,77 %	755 285	18,74%
FNB	95 100	27,75 %	26 390	44,81%

→ Niveau des taux inférieur à la moyenne nationale

Le produit 2010 augmente : il est de 1 267 881 €. Cette évolution qui intègre la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'Etat (+ 1,2 %) confirme l'augmentation physique favorable des bases de taxe d'habitation et foncier bâti constatée depuis déjà quelques années. C'est un signe fort du dynamisme et de l'attractivité de notre commune où le développement du secteur construction avec l'arrivée de nouveaux contribuables se révèlent.

### Taxe Professionnelle et compensation relais :

Première composante : Soit, elle correspond au produit de 2009 : 1 502 750 €

Soit, elle correspond au produit des bases 2010 par le taux d'imposition 2009 mais dans la limite du taux 2008 + 1 % : 1 560 786 €. C'est le produit de TP le plus élevé qui peut être retenu, donc ce dernier, pour la compensation État.

### Il nous revient toutefois de voter le vote du taux relais en 2010. Il sert :

- A calculer la seconde composante de la compensation relais

- Pour le calcul des impositions à la Cotisation Foncière des Entreprises acquittée par les redevables  
Il sera aussi retenu pour le taux de 2011.  
Nous proposons de reconduire le taux de TP 2009, soit 11,86 %

A NOTER, la participation communale reversée à l'État pour l'écrêtement de la TP de certaines entreprises, avec un reversement de 58 548 €.

### Investissement :

Le solde d'investissements couvre totalement les restes à réaliser. L'excédent de fonctionnement 2009 sera affecté pour un montant de 1 650 000 €, en recettes d'investissement au compte 1066.

### Le budget 2010 dégage un autofinancement de :

• Virement de la section de fonctionnement :	1 450 000 €
• Ressources propres :	566 800 €
• Amortissements :	353 100 €
<b>Total :</b>	<b>2 369 700 €</b>

### Endettement maîtrisé :

Deux emprunts de 300 000 € sont inscrits au budget primitif 2010. L'un est associé à l'Aménagement du domaine skiable de Lispach et représente la partie HT non couverte par les subventions. L'autre correspond à l'inscription partielle de grands projets d'investissement, déduction faite des subventions notifiées et celles encore escomptées (Réhabilitation de la mairie / Salle des Fêtes, Maison des Arts et Métiers...)

Il est à noter que la collectivité privilégiera la mobilisation de la ligne de trésorerie de la R.M.E pour faire face à des besoins passagers de liquidités et ne contactera l'emprunt qu'en toute fin d'année, si nécessaire.

### Fonds de Compensation de T.V.A. :

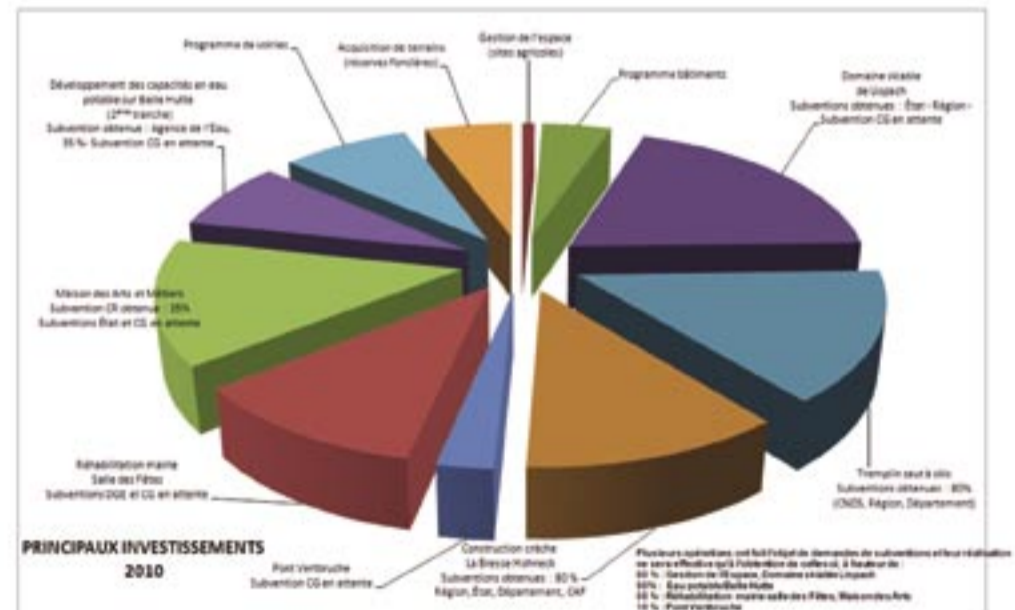
Nous avons signé, le 8 avril 2009, une convention avec l'État pour l'application du dispositif de relance de l'économie, relatif au versement anticipé du fonds de compensation pour la T.V.A. Nos dépenses réelles d'équipement réalisées en 2009 (4 315 915 €) ont été supérieures à notre moyenne de référence (3 616 091 €) et notre engagement conventionnel a donc été respecté.

Ainsi, le mécanisme de versement anticipé du F.C.T.V.A est pérennisé à compter de 2010.

L'inscription budgétaire 2010 est de 450 000 €, le F.C.T.V.A a été calculé à partir de nos dépenses réalisées l'année précédente (N-1) et ce principe s'appliquera désormais chaque année.

### L'année 2010 sera marquée :

- par la poursuite des chantiers en cours, initiés au titre du plan de relance :
  - > Construction de la crèche-halte garderie
- par la concrétisation d'opérations de grande envergure :
  - > Construction du Tremplin de saut à skis
    - > Aménagement du domaine nordique de Lispach
    - > 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de développement des capacités d'eau potable sur le secteur de Belle Hutte
- par l'amorce de grandes opérations
  - > Réhabilitation de la mairie / Salle des Fêtes
  - > Maison des Arts et Métiers de la Haute Moselotte
  - > Rénovation et isolation complexe nautique
  - > Réfection voirie et enfouissement Chemin du Breuil
- et par l'engagement de projets d'études destinés à préparer l'avenir, notamment :
  - > Lotissements divers
  - > Construction de logements sociaux
  - > Maison de santé



Le budget primitif 2010 s'inscrit, toutefois, dans un contexte économique mondial dégradé sous l'effet de la crise apparue au dernier trimestre 2008. Néanmoins, pour renouer avec la croissance, il convient de reconduire les mesures et efforts entrepris par les collectivités locales.



La participation active de la Commune au plan de relance avec un programme d'investissements soutenu a permis notamment de maintenir les carnets de commande des entreprises du secteur.

Nous entendons continuer ainsi et afin de stabiliser la fiscalité au niveau de l'an dernier, notre marge de manœuvre passera par la diminution de l'autofinancement prévisionnel : 1 450 000 € contre 1 500 000 € en 2009, chiffre à comparer au produit fiscal total, soit 2 800 000 €.

Ainsi, ce sont 5 millions d'Euros qui seront consacrés aux opérations d'investissement en 2010. Cette inscription budgétaire traduit la volonté de la Commune de poursuivre sa politique offensive en direction de l'économie et de son développement. Ceci en préservant nos équilibres financiers (capacité de l'autofinancement communal), en maîtrisant notre endettement sans pour autant accentuer la pression fiscale de nos concitoyens.